

**Nombre de membres
en exercice:** 19

Séance du lundi 11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2022, à 20h00 s'est réunie sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : 16

Votants: 16

Sont présents: Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Luc GILLET, Jérôme ASSIE, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Eléonore CARRIERE, Amélie BLACQUIERES, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

Représentés:

Excuses:

Absents: Jean-Charles ROGGERO, Jérôme GUIBERT, Céline CARCENAC

Secrétaire de séance: Martyn LAFON

Secrétaire de Mairie : Sylvie PALAFFRE

1°) ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Conseillers municipaux le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 qu'ils ont reçu par leur messagerie.

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ fait quelques remarques sur le point 9-5 portant sur le bilan de l'ALSH, tout d'abord, sur les améliorations à prévoir au bâtiment pour les salles d'animation exposées plein sud, pour elle, il n'y en aurait qu'une concernée, et par ailleurs, elle regrette que le tableau des dépenses et recettes ne soit pas plus explicite.

Monsieur le Maire prend acte des remarques faites.

Le Conseil municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité des membres présents.

2°) ◆ Taux des taxes directes locales 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josiane GINESTET, Commission finances.

Madame Josiane GINESTET, rapporteur :

Je souhaite apporter quelques précisions avant d'aborder en détail le tableau des taxes.

Le produit des taxes locales représente 60 % des recettes du budget communal. C'est la recette la plus importante.

Cette année, particulière, inédite, nous a obligés à prendre en compte plusieurs points qui n'existaient pas les années précédentes.

Deux éléments ont contribué à avoir une réflexion autre qu'une logique mathématique.

Le premier élément, le plus important, c'est la crise économique. Nous l'avons tous constaté : tous les prix augmentent. Les familles cunacoises seront toutes touchées, plus ou moins selon leurs revenus, certaines vont se retrouver en difficulté.

Le budget communal lui aussi va subir cette situation. Vous le constaterez à la présentation de nos propositions pour le budget primitif 2022, tous les comptes ont été augmentés.

La crise est liée au contexte international. La guerre en Ukraine sème le chaos humain et économique en Europe. Nous sommes dans la totale incertitude de ce que sera l'avenir.

Le second point à considérer, c'est le classement du village de Cunac, dans la liste plan Réseau alerte Communes.

Je vous rappelle que nous avons été convoqués par madame la préfète. Monsieur le secrétaire général et le percepteur nous ont demandé que l'on applique dès cette année 2022, une augmentation significative des taxes sur les propriétés bâties et non bâties et de plus que l'on n'ait pas recours à l'emprunt.

Monsieur le maire s'est engagé à plusieurs reprises en réunion du conseil municipal à ne pas contracter de nouvel emprunt d'ici la fin de son mandat. Il serait irraisonnable d'alourdir notre taux d'endettement, car les difficultés de la section de fonctionnement s'aggraverait encore.

Dans ce contexte, nous serons obligés, une année de plus, à être très vigilants sur nos dépenses. Jusqu'à ce jour, notre gestion rigoureuse a donné des résultats. Je vous rappelle que depuis que nous avons été élus, nous sommes passés d'un déficit de -20 000 € à un excédent de 70 000 €. Nous ne pourrions pas réaliser autant d'économies chaque année. Néanmoins, même si cette situation ne nous incombe pas, il faudra s'adapter.

J'ai un sentiment d'amertume, de déception. Comment pouvons-nous réaliser nos projets, investir sur notre commune en comptant uniquement sur nos fonds propres et les subventions ?

Nos fonds propres, à ce jour ne sont pas importants ; Vous noterez sur la section d'investissement 2022, un suréquilibre de 130 000 €. C'est notre cagnotte, Il faut l'abonder un petit peu plus chaque année.

Monsieur le maire et moi-même avons pris en compte tous ces éléments. Notre choix s'est porté sur la difficulté des familles. Ce qui nous a paru le plus important, c'est de limiter au mieux l'impact de la crise.

Nous vous proposons une augmentation des taux 1.18 %.

Nous pouvons maintenant constater sur le tableau des données fiscales le résultat qui en découlera.

Taxes	Bases 2021	Taux 2021	Bases 2022 Réévaluée + 3.4 %	Produit assuré en 2022 si 0 % d'augmentation	Taux 2022 Si + 1.18%	Produit perçu En 2022
Taxe foncière sur propriétés bâties 48.62 % en 2020	1 169 319	49.59 %	1 220 000 €	604 998 578 742 € en 2021	50.18%	612 196
Taxe foncière sur propriétés non bâties 84.76 % en 2020	17 843	86.46 %	18 400	15 909 15 389 € en 2021	87.49 %	16 098
TOTAL TAXES				620 907		628 294
Compensations autres				8 362		8 362
Total				629 269		636 656
Coefficient correcteur				-159 073		-159 073
TOTAL A PERCEVOIR				470 196 €		477 583

La loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale (THRP) pour 80% des ménages les plus modestes. La loi de finances 2020 met en œuvre sa suppression définitive en 2023 pour l'ensemble des contribuables. Elle prévoit également les modalités de sa compensation financière pour les collectivités locales.

Depuis 2021, les communes ne perçoivent plus la THRP, elles bénéficient à la place du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties qui revenait au département. Par conséquent, le taux départemental de taxe foncière est intégré dans le taux communal depuis 2021.

Pour la plupart des communes, le produit de la taxe foncière départementale ne correspond pas à celui de la taxe d'habitation supprimée. Pour éviter que des communes soient « surcompensées » et d'autres « sous-compensées », le gouvernement a créé un coefficient correcteur afin d'assurer la neutralité du dispositif : inférieur à 1 pour les communes « sur-compensées » et supérieur à 1 pour les communes « sous-compensées ».

La commune de Cunac est surcompensée, un prélèvement est donc effectué sur son produit fiscal.

La commission municipale des finances s'est réunie le 29 mars 2022 pour étudier et réaliser des simulations afin de proposer les taux d'imposition des deux taxes locales à appliquer en 2022 selon le produit fiscal attendu.

Le Conseil municipal,

- **Vu** l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,
- **Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2022,

CONSIDERANT la notification des bases fiscales 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022, tels que définis ci-dessous :

	Taux de référence 2021	Taux voté 2022
Foncier Bâti (taux communal+ taux départemental)	49,59 %	50,18 %
Foncier non Bâti (taux communal)	86,46 %	87,49 %

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

3°) ♦ Vote du Budget Primitif 2022 de la Commune

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Josiane GINESTET, Commission finances, pour présenter le Budget Primitif 2022.

Madame Josiane GINESTET invite les Conseillers municipaux à examiner en section fonctionnement, le tableau des dépenses et des recettes :

FONCTIONNEMENT DEPENSES PAR CHAPITRE	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prop . BP 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL Fournitures repas, fluides, produits d'entretien, fournitures scolaires, entretien terrains et bâtiments, maintenances, assurances, fêtes et cérémonies, transports collectifs ...	156 521,33	123 248.81	137 382.37	191 120
CHARGES DE PERSONNEL Salaires titulaires, non titulaires, cotisations sociales, médecine du travail, assurance.	329 379,59	321 120.02	394 603.65	424 750
ATTRIBUTION DE COMPENSATION - Versée à la C2A. 44 180 €. Fixée en rapport de l'évaluation des charges transférées soit : Ramassage et traitement des ordures ménagères et du tri sélectif, la C.F.E., assainissement collectif (contrôle, entretien) non collectif (diagnostic, contrôle, entretien), éclairage, voirie et stationnement publics, médiathèques, piscines, transports, déplacements doux, sentiers de randonnées, chenil, développement économique, réseau assistantes maternelles, instruction des autorisations d'urbanisme, fibre optique, téléphonie et informatique, service commun Finances et R.H., gestion de l'eau. -Dégrèvement taxes habitation	102 308,30	48 608.30	47 692.30	45 480
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Indemnités élus, cotisations sociales, Subventions de fonctionnement aux associations de droit privé.	90 311,56	134 920.36	92 248.60	107 410
INTERETS DETTE Voir détail ci-joint	26 115,07	22 276.76	17 995.68	16 000
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	5 808,00	1 592.50	0	7 600

DEPENSES IMPREVUES			20 000	20 000
TOTAL DEPENSES REELLES	710 443,85	651 766.75	695 922.60	812 360
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				274 272.12
AMORTISSEMENTS	23 753,00	22 658	22 755	22 850
TOTAL GENERAL	734 196.85	674 424.75	768 677.60	1 109 482.12

FONCTIONNEMENT RECETTES PAR CHAPITRE	Réalisé en 2019	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021	Propositions B.P. 2022
ATTENUATION DE CHARGES (I.J.)	6 407.04	5 128.87	1 654.60	2 300
PRODUITS DES SERVICES Concessions cimetière, cantine, ALSH, mise à disposition agents à la C2A	47 679.58	35 799.04	78 850.71	63 960
IMPOTS ET TAXES Taxes foncières (472 244 €), dégrèvement taxes d'habitation, Droits de mutation	443 000.63	455 882.93	494 233.33	506 044
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS Dotations, compensations des foyers exonérés de la taxe d'habitation et foncière	165 961.45	167 514.67	183 520.56	239 316
AUTRES PODUITS DE GESTION COURANTE Loyers logements, bar, location salles	24 890.65	18 752.97	23 723.27	21 050
PRODUITS FINANCIERS Dettes récupérables (intérêts) versées par la C2A,	8 223.00	6 948.88	5 613.80	4 215
PRODUITS EXCEPTIONNELS	9.02	4 112	1 050.31	0
TOTAL RECETTES REELLES	713 539.47	694 139.36	839 658.29	836 885
TRAVAUX EN REGIE Terrain de pétanque				10 000
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	<i>192 559.20</i>	<i>171 901,82</i>	<i>191 616,43</i>	<i>262 597.12</i>
TOTAL GENERAL	906 098.67	866 041.18	1 031 274.72	1 109 482.12

Madame Josiane GINESTET invite les Conseillers municipaux à examiner en section d'investissement, le tableau des dépenses et des recettes :

DEPENSES	Reports 2021	BP 2022	Reports + BP
Cpte 2051 Concession logiciel		180,00 €	180,00 €
Cpte 21312 Mur école	5 160,00	- €	5 160,00 €
Opération 1701 Acquisition foncière	55 124,00	244 876,00 €	300 000,00 €
Portes Mairie et brasserie		16 000,00 €	16 000,00 €
Mise aux normes éclairage salle de spectacle		2 600,00 €	2 600,00 €
Remise en état du court de tennis		6 000,00 €	6 000,00 €
Extension réseau électrique ENEDIS Place		1 500,00 €	1 500,00 €
Coffret électrique festivités		12 300,00 €	12 300,00 €
Raccordement égouts Atelier		2 700,00 €	2 700,00 €
Op.2201 Réhabilitation locaux scolaires		50 000,00 €	50 000,00 €
Travaux divers		30 000,00 €	30 000,00 €
Acquisitions véhicule/mobilier/matériels.			
Cpte 2121 Arbres place / Boulodrome		5 700,00 €	5 700,00 €
Cpte 2188 Pétanque : bancs		1 138,00 €	1 138,00 €
Cpte 2188 Cantine chaises / tables		1 500,00 €	1 500,00 €
Cpte 2188 Lits école		1 000,00 €	1 000,00 €
Cpte 2188 Vitrine extérieure affichage		2 000,00 €	2 000,00 €
Cpte 2188 Tableaux numériques Ecole		5 000,00 €	5 000,00 €
Cpte 2158 Auto-laveuse		6 800,00 €	6 800,00 €
Cpte 2158 Débroussailleuse		700,00 €	700,00 €
Cpte 2182 Camion polybenne		52 500,00 €	52 500,00 €
Cpte 2184 Autres équipements, matériels		14 500,00 €	14 500,00 €
TOTAL TRAVAUX / EQUIPEMENTS		456 994,00 €	517 278,00 €
Chapitre 16 Remboursement capital		69 500,00 €	69 500,00 €
Remboursement capital CAF		7 500,00 €	7 500,00 €
Dépôts et cautionnement		800,00 €	800,00 €
Dépenses imprévues		22 000,00 €	22 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		556 794,00 €	617 078,00 €
Chap.040 Cpte 2128 Op ordre Trvx en régie		10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL	60 284,00	566 794,00 €	627 078,00 €

RECETTES		Vote BP	Reports + BP
Article 10222 FCTVA		8 000,00 €	8 000,00 €
Article 10226 Taxe aménagement		37 148,00 €	37 148,00 €
Article 276351 Dette récupérable		25 375,00 €	25 375,00 €
Art.1323 Subv. CD81 Toiletttes école maternelle	2 606,30	- €	2 606,30 €
Art.1323 Subv. CD81 Toiture salle spectacle	4 575,00	- €	4 575,00 €
Article 13 Subvention Tableaux numériques		3 719,00 €	3 719,00 €
Dépôts et cautionnement		800,00 €	800,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	7 181,30	75 042,00 €	82 223,30 €
Virement section de fonctonnement		274 272,12 €	274 272,12 €
Amortissements		22 850,00 €	22 850,00 €

Solde d'exécution reporté

377 535,86 €

377 535,86 €

TOTAL

7 181,30

749 699,98 €

756 881,28 €

Suréquilibre 129 803.28 €

Madame Josiane GINESTET communique l'état de la dette année 2022.

ETAT DE LA DETTE 2022							
OBJET	Année	Montant	Taux	Capital restant	Annuité	Art 1641 Capital investissement	Art 66111 Intérêts fonctionnement
Terrain Grand'rue Banque Populaire Oc. N° 07036170	2009/2024	100 000	5.09	22 301.09	9 612.96	8 585.72	1 027.24
Ilot du jardin public Caisse Dépôts Consignations N° 1144190	2010/2030	277 428	1.35	189 962.34	11 133.87	9 044.28	2 089.59
Investissements communaux CRCANMP N° 68647748277	2010/2024	200 000	3.66	49 183.83	17 385.96	15 801 .06	1 584.90
Espace associatif Caisse Epargne N°5182334 en 2006 300 00 €	2018/2028	189 592	2.54	128 649.60	19 718.70	16 567.77	3 150.93
Investissements communaux Banque Postale MONS519024EUR	2018/2038	222 000	1.64	185 585.27	13 029.84	10 064.51	2 965.33
ALAE Cantine Caisse Dépôts Consignations N°5194963	2017/2042	278 000	1.95	242 025.34	14 053.48	9 436.34	4 617.14
Cantine ALAE Caisse Allocations Familiales	2020/2030	75 000	0	60 000	7 500	7 500	-
877 805 .35					92 434.81	76 999.68	15 435.13

Madame Sophie FRÈRE interroge sur le projet de réhabilitation des locaux scolaires.

Monsieur le Maire explique que l'ancienne classe, jouxtant l'ancien réfectoire au sein des locaux scolaire, n'est utilisée que pour déposer ou archiver des affaires de l'école. Les enseignants ont été consultés en octobre 2021 sur l'utilisation de cette salle. Aussi, cette ancienne classe pourrait être réhabilitée en salle de réunion ou réaménagée pour d'autres activités. Disposer d'une somme inscrite en investissement pour ce type de travaux permet aussi d'atténuer le sur-équilibre de cette section.

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ souhaiterait avoir des détails sur les décisions des travaux d'investissement, regrette le manque d'informations sur les investissements, notamment sur les travaux actuels de la Place de l'Eglise pour lesquels, même le plan de ce chantier n'a pas été présenté en Conseil municipal.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions. Ce projet d'aménagement de la Place de l'Eglise a fait l'objet d'une bonne réflexion et d'une bonne concertation avec les services de la C2A, notamment pour le montage financier de l'opération, en utilisant l'enveloppe clectée qui permet ainsi à la commune de réaliser cet investissement spécifique et qui a été délibéré en Conseil communautaire. La Commune a eu la possibilité de démarrer l'opération dès cette année.

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ trouve dommage que le plan des travaux de la Place de l'Eglise n'ait pas été au moins présenté en Commission, sans remettre en cause l'opération. Par ailleurs, elle relève l'inscription d'acquisition foncière au budget, programme ouvert depuis déjà deux ans et s'interroge...

Monsieur le Maire rappelle le projet de mandat : " la maison partagée". Les diverses démarches ont été engagées dès le début de son mandat depuis la recherche du lieu d'implantation, des terrains susceptibles d'accueillir ce type de bâtiment, les possibilités de financement et jusqu'aux négociations avec un investisseur de cette structure. L'une des premières étapes, trouver le lieu d'implantation et les terrains à acquérir, est engagée. Un accord de principe a été donné par les propriétaires concernés. Le projet se situera de part et d'autre sur les terrains encadrés par la "Grand'Rue" et "Rue de la Birade".

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ pose la question : "pourquoi la Commune souhaite se doter d'un camion polybenne" ?

Monsieur le Maire répond que ce camion polybenne facilitera le travail des agents municipaux en disposant d'un matériel efficace, adapté aux tâches de charges lourdes.

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ fait remarquer l'augmentation de 100 000 €uros des charges du personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle la création de 2 postes d'agent territorial d'animation au service jeunesse et l'emploi de 4 personnes en contrats aidés dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (P.E.C.)- Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.), dont 3 au service jeunesse et 1 au service technique.

Monsieur Jean-Luc GILLET remarque que, depuis deux ans, la commune a réalisé des efforts pour ne plus être déficitaire en fonctionnement. Les chiffres parlent d'eux mêmes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif 2022 pour la commune.

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 109 482,12 €

Recettes : 1 109 482,12 €

Investissement :

Dépenses : 627 078,00 €

Recettes : 756 881,28 €

La section d'investissement est votée avec un excédent de 129 803,28 € conformément à l'article L 1612-6 du code général des collectivités territoriales : « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ».

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes :	472 244,00 €
- Fonds Départemental des DMTO	21 000,00 €
- Les compensations des exonérations de taxes par l'Etat	5 339,00 €
- Dotations de l'état	153 699,00 €
- Le FPIC	12 800,00 €
- Les revenus des immeubles	20 000,00 €
- Les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires	1 050,00 €
- Participations autres organismes	80 278,00 €
- Les ventes de produits et de prestations (restauration scolaire, concessions cimetièrre, droits de stationnement sur la voie publique, mises à disposition...)	63 960,00 €
- Le remboursement des emprunts transférés (agglomération) :	4 215,00 €
- Les atténuations de charges (remboursement salaire)	2 300,00 €
- Les travaux en régie	10 000,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté	262 597,12 €

Total des recettes de fonctionnement : 1 109 482,12 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services (charges à caractères générales)	191 120,00 €
- Les charges de personnel	424 750,00 €

– Les intérêts des emprunts	16 000,00 €
– Les dépenses de gestion courante (dont 20 000 € de subventions)	107 410,00 €
– L'attribution de compensation	44 180,00 €
– Les autres atténuations de produits	1 300,00 €
– Les dotations aux amortissements	22 850,00 €
– Les charges exceptionnelles	7 600,00 €
– Les dépenses imprévues	20 000,00 €
– Virement à la section d'investissement	274 272,12 €

Total des dépenses de fonctionnement : 1 109 482,12 €

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

– Le virement de la section de fonctionnement	274 272,12 €
– La dotation aux amortissements	22 850,00 €
– Les reports d'investissement	7 181,30 €
– La dette récupérable	25 375,00 €
– La taxe d'aménagement	37 148,00 €
– Le FCTVA :	8 000,00 €
– Les dépôts et cautionnement reçus	800,00 €
– Des subventions d'investissement	3 719,00 €
– Le solde d'exécution reporté	377 535,86 €

Total des recettes d'investissement : 756 881,28 €

Les dépenses de cette section regroupent :

– Les dépenses d'équipement	456 994,00 €
– Les reports d'investissements	60 284,00 €
– Le remboursement en capital des emprunts	77 000,00 €
– Les dépôts et cautionnement reçus	800,00 €
– Les travaux en régie	10 000,00 €
– Les dépenses imprévues	22 000,00 €

Total des dépenses d'investissement : 627 078,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'article L1612-6 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la nomenclature M14,

APRES EN AVOIR DELIBERE par 12 Voix Pour et 4 Voix Contre,

- **ADOpte** le budget primitif 2022 de la commune dont les dépenses et les recettes s'établissent par section aux montants suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 109 482,12 €

Recettes : 1 109 482,12 €

Investissement :

Dépenses : 627 078,00 €

Recettes : 756 881,28 €

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

4°) ◆ Subvention à la crèche Pirouette-Galipette de Cambon

Monsieur le Maire, rapporteur :

Au Budget Primitif 2022 une somme globale a été inscrite au compte 6574 concernant les subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés.

Après vérification des documents justificatifs demandés à l'association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon, il est proposé d'attribuer la subvention de fonctionnement de 7 500 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

Approuve l'attribution de la subvention de fonctionnement de 7 500 Euros à l'association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon ;

Dit que le compte 6574 permet de faire procéder au versement de cette subvention.

Madame Sophie FRÈRE demande si la fréquentation des enfants est en augmentation.

Monsieur le Maire précise que la fréquentation est maintenue et que comme chaque année le nombre d'heures réalisées dépasse le nombre fixé dans la convention (3 000 à 4 000 heures). Il faut poursuivre ce bon partenariat.

5°) ◆ Subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire pour les sorties de l'école

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que, lors du Conseil d'école du 17 février 2022, les enseignants ont fait part de leurs projets de sorties scolaires, à savoir :

- organisation d'une classe de découverte sur le thème du milieu forestier pour les élèves du CE1 au CM2 avec une nuitée à la base départementale de Sérénac les 23 et 24 mai ; et
- organisation d'un séjour à la ferme "le fer à cheval" à Paulinet pour les élèves de maternelle G.S. (Grande Section) et C.P. (Cours Préparatoire) avec une nuitée les 24 et 25 juin.

Le plan de financement présenté est le suivant :

- A.P.E. (Association des Parents d'Elèves) : 30 %

- MAIRIE : 25 %
- Coopérative Scolaire : 20 %
- Les Familles 25 %

La participation de la Mairie est évaluée pour l'ensemble des projets à 2 500 €uros.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 €uros à la Coopérative Scolaire pour les sorties de l'école indiquées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement de cette subvention exceptionnelle de 2 500 €uros.

Madame Marie-Edith NESPOULOUS, Commission Education, Enfance, Ecole, détaille les sorties programmées indiquées ci-dessus et précise les coûts prévisionnels :

- Pour la sortie des élèves du CE1 au CM2 : 7 477 € et

- Pour la sortie des élèves de G.S. et C.P. : 2 559 €.

Soit un montant total de 10 036 €.

Madame Sophie FRÈRE fait part de la réunion des parents d'élèves demain, mardi 12 avril 2022 à l'école, pour l'organisation de ces sorties scolaires et disposer du contenu pédagogique lié au projet.


6°) ◆ Informations diverses

Monsieur le Maire donne quelques informations.

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu un soir dans la semaine du 20 au 24 juin ,
- Le Président de l'Association "Servir sans frontière", Monsieur Valette-Izard, remercie les élus et bénévoles de leur mobilisation pour recueillir des dons pour les réfugiés ukrainiens. Un semi-remorque chargé de divers colis, vêtements, couvertures, matériel et support médical... est parti vendredi soir , 8 avril , à destination de Cracovie (Pologne), pour arriver mardi 12 avril et remettre les colis aux Associations pour les réfugiés ukrainiens. Monsieur Valette-Izard a demandé à Monsieur le Maire de distribuer des petites boites de chocolats à chaque élu.
- Monsieur le Maire a établi le tableau d'organisation de la tenue du bureau de vote pour le 2ème tour de l'élection présidentielle le 24 avril 2022 et invite les Conseillers municipaux à lui communiquer éventuellement les modifications à y apporter.
- Monsieur le Maire évoque les résultats du 1er tour du scrutin du 10 avril avec un taux de participation de 86,67 %. A Cunac, en règle générale, les électeurs votent.
- Monsieur Laurent SEGOND précise qu'il a mis les résultats sur le site de la commune. Il informe que le prochain bulletin est en cours de préparation (formule "quadrimestriel").

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Marc VENZAL



Marie-Edith NESPOULOUS



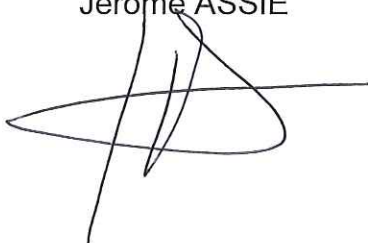
Isabelle REDON




Josiane GINESTET



Jérôme ASSIÉ



Pascal COMBAL



Amélie BLACQUIERES

Sophie FRERE

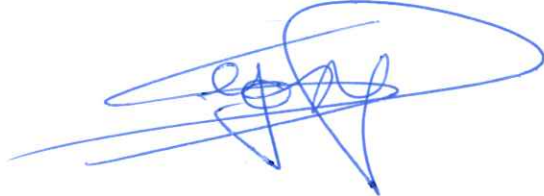
Le secrétaire de séance,
Martyn LAFON



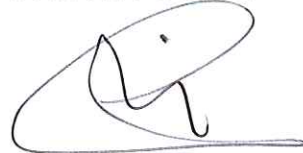
Claude PAGES



Laurent SEGOND



Jean-Luc GILLET



Valérie TEULET



Eléonore CARRIERE



Dominique BARBUTO



Delphine DESHAIES-GALINIÉ,



LISTE DE PRESENCE

Réunion du 11/04/2022

Date de la convocation: 07/04/2022

NOM	FONCTION	SIGNATURE
VENZAL Marc	Maire	
NESPOULOUS Marie-Edith	Adjointe Au Maire	
PAGES Claude	Adjoint Au Maire	
REDON Isabelle	Adjointe Au Maire	
SEGOND Laurent	Adjoint Au Maire	
GINESTET Josiane	Adjointe Au Maire	
ROGGERO Jean-Charles	Conseiller Municipal	Absent
GILLET Jean-Luc	Conseiller Municipal	
ASSIE Jérôme	Conseiller Municipal	
TEULET Valérie	Conseillère Municipale	
COMBAL Pascal	Conseiller Municipal	
GUIBERT Jérôme	Conseiller Municipal	Absent
CARCENAC Céline	Conseillère Municipale	Absente
CARRIERE Eléonore	Conseillère Municipale	
BLACQUIERES Amélie	Conseillère Municipale	
LAFON Martyn	Conseiller Municipal	
BARBUTO Dominique	Conseiller Municipal	
FRERE Sophie	Conseillère Municipale	
DESHAIES-GALINIE Delphine	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Martyn LAFON

